SOCIETE GENERALE
Gestion

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Rapport annuel
Exercice clos le : 31/12/2024

FCPE de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION
Sous délégataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE
Dépositaire : SOCIETE GENERALE
Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Sommaire

Données statistiques 4

Vie du FCPE sur l'exercice sous revue 6

Rapport d'activité 7

Informations spécifiques 8

Informations réglementaires 9

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 14

COMPTES ANNUELS

Bilan 19
Actif 19
Passif 21

Compte de résultat 22

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 25

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 26

Règles & méthodes comptables 27

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 29

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice 30

Ventilation de l'actif net par nature de parts 31
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 32

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 32
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 32
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 33
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 34
Exposition directe sur le marché des devises 35
Exposition directe aux marchés de crédit 36
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 37
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 38

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 39
Créances et dettes - ventilation par nature 39
Frais de gestion, autres frais et charges 40
Engagements reçus et donnés 41
Acquisitions temporaires 41

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Instruments d'entités liées 42

Détermination et ventilation des sommes distribuables 43
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 43
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 44

Inventaire des actifs et passifs 45

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 46

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 48

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 49

Synthèse de l'inventaire 50

Caractéristiques de l'OPC 51

Loi Energie Climat (LEC) 54

Comptes annuels au 29/12/2023 63

Données statistiques

Répartition des avoirs en fin d'exercice par année de mise en disponibilité

ÉCHÉANCES	EN %
Disponible	28,11%
2025	10,01%
2026	15,40%
2027	13,43%
2028	15,10%
2029	17,95%
TOTAL	**100,00%**

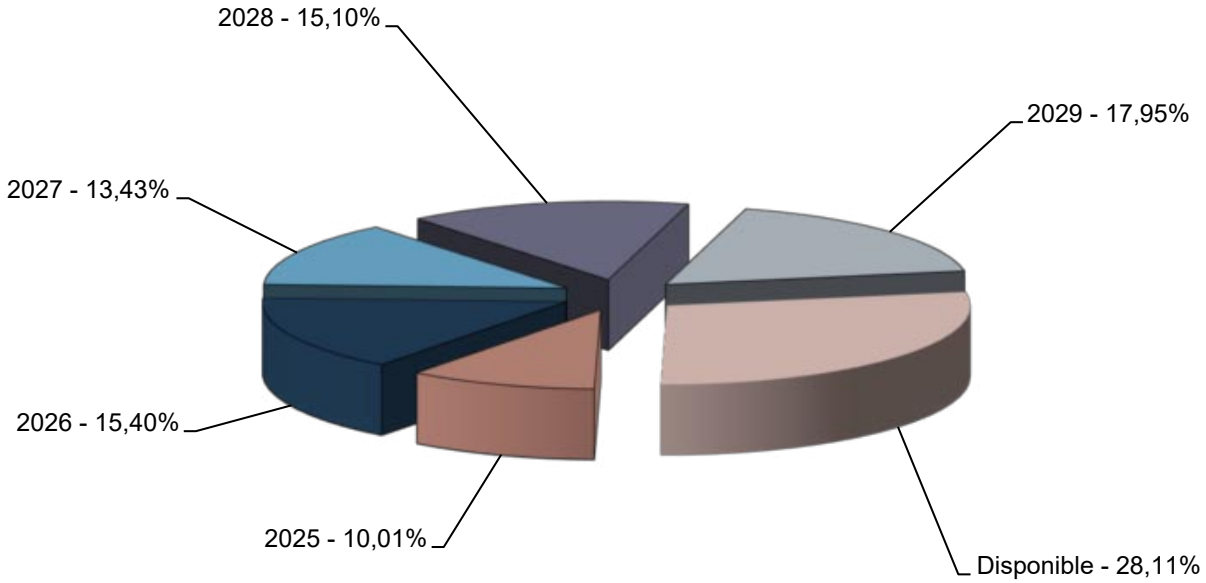

Données statistiques

Répartition des rachats par motif de déblocage

MOTIF	EN %
Autres	6,61%
Avoirs disponibles	52,78%
Cessation contrat de travail	17,08%
Mariage + Pacs + Naissance	5,15%
Résidence principale	11,16%
Retraite	7,22%
TOTAL	**100,00%**

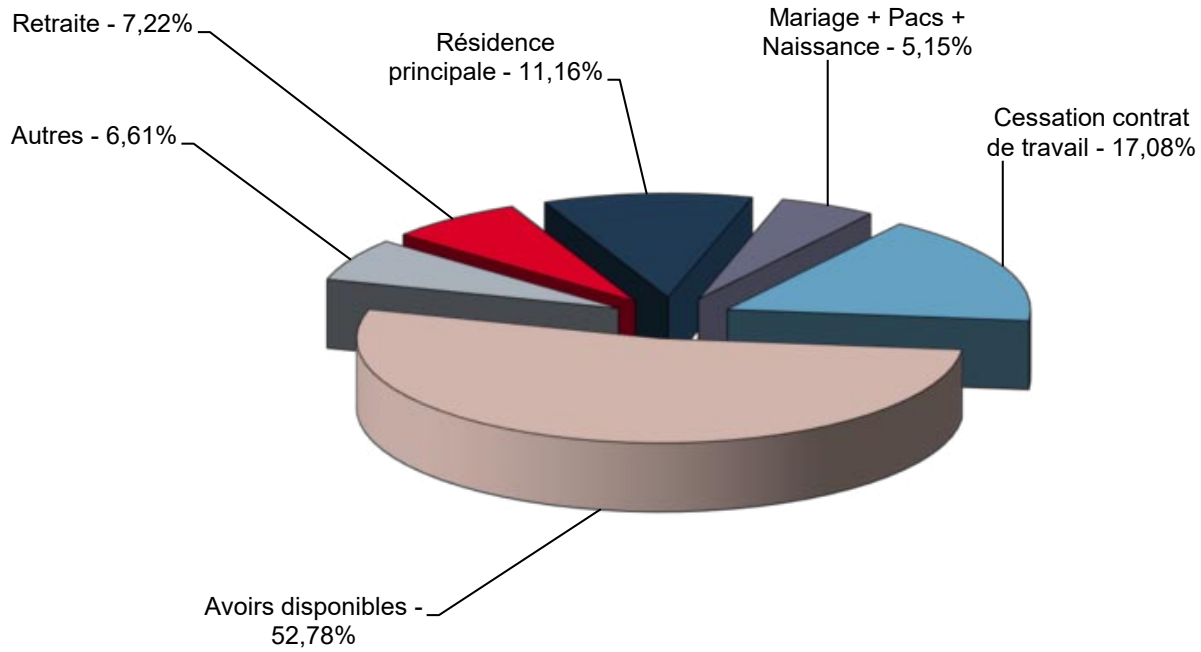

Vie du FCPE sur l'exercice sous revue

- 18 décembre 2024 : Mise en conformité instruction AMF 2011-21, Mise en conformité SFDR niveau 2, Mise à jour de l'adresse du siège social de la société de gestion, mise à jour du tableau des frais, introduction d'un mécanisme de Gates.

Le conseil de surveillance du fonds a examiné et approuvé le rapport annuel de l'exercice précédent.

Rapport d'activité

Conformément à son orientation de gestion, le FCPE est investi essentiellement en titres de l'entreprise. Les opérations de souscriptions et de rachats de parts du fonds ainsi que les détachements de dividendes ont donc donné lieu à des mouvements d'achats et de ventes de titres de l'entreprise. Des liquidités ont pu être placées en OPC selon une approche prudente dans les limites prévues par le règlement du fonds.

De décembre 2023 à décembre 2024, la performance de la Part C est de -11,53%. Celle du benchmark est de -11,55% avec une tracking error de 0,18%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
EIFFAGE	322 300 257,50	161 491 822,56

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Informations spécifiques

Droits de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du fonds.

Fonds et instruments du groupe

• Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 99,89%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100%.

• Droit de remploi du collatéral : 100%

Un taux de 100% correspond à un portefeuille sans effet de levier.

Gestion de la liquidité :

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques :

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Vu la focalisation des investissements dans lesquels ils investissent, les Gérants de fonds non classifiés comme relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »), n'ont pas intégré la prise en considération d'activités économiques durables sur le plan environnemental au processus d'investissement du fonds.

Il convient par conséquent de noter que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout au long de l'exercice, le fonds a pris en compte l'indicateur 14 contenu dans les Principales Incidences Négatives* (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 précité) via les normes minimales et la politique d'exclusion d'Amundi relatives aux armes controversées, excluant les émetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services liés aux mines antipersonnel et aux bombes à sous-munitions, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que les émetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri, conformément à la politique mondiale d'investissement responsable d'Amundi.

* *Appelé en anglais Principal Adverse Impacts (PAI)*

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : www.societegeneralegestion.fr.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G www.societegenerale gestion.fr ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

Loi relative à l'énergie et au climat (Article 29 de la loi n°2019-1147) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Société Générale Gestion produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde[1], selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Société Générale Gestion a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité[2].Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG[3] :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Société Générale Gestion ,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Société Générale Gestion , répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la règlementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions[4],
- armes chimiques et biologiques[5],
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies[6].

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,

- charbon thermique[7],
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)[8],
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

• Charbon thermique

Société Générale Gestion a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Société Générale Gestion a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Société Générale Gestion exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante[9].

• Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aiguës. Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

• Tabac

Société Générale Gestion pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

• Armement nucléaire

Société Générale Gestion limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Société Générale Gestion met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur https://legroupe.Société Générale Gestion .com (Rubrique Documentation légale).

[1] *Sources Société Générale Gestion Décembre 2023*

[2] *Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de Société Générale Gestion disponible sur le site www.Société Générale Gestion .fr*

[3] *Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de Société Générale Gestion , veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable de Société Générale Gestion*

[4] *Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).*

[5] *Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972*

[6] *Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies , sans prendre de mesures correctives crédibles*

[7] *Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté*

[8] *Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste*

[9] *Société Générale Gestion effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.*

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Société Générale Gestion à l'ensemble de son personnel (87 bénéficiaires [1]) s'est élevé à 7 748 310 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 940 540 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 807 770 euros, soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (aucun bénéficiaire), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

[1] Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP…)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitiatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Société Générale Gestion

91-93, boulevard Pasteur
75015 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE EIFFAGE ACTIONNARIAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EIFFAGE ACTIONNARIAT constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 06 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Bilan
Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**1 426 276 244,40**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	1 426 276 244,40	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé *(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)*	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**-**	**-**
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan
Actif *(suite)*

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**1 426 276 244,40**	**-**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**197 853,93**	**-**
Comptes financiers	**1 541 772,82**	**-**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**1 739 626,75**	**-**
Total Actif I + II	**1 428 015 871,15**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

EIFFAGE ACTIONNARIAT

BILAN

Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	1 614 123 286,36	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-186 107 415,21	-
Capitaux propres I	**1 428 015 871,15**	**-**
Passifs de financement II (1)	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) (1)	**-**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**-**	**-**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**-**	**-**
Total Passifs: I + II + III + IV	**1 428 015 871,15**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

(1) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts.

Compte de résultat

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	61 182 889,60	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC (1)	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	50 967,88	-
Sous-total Produits sur opérations financières	**61 233 857,48**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-139 969,59	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-139 969,59**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**61 093 887,89**	**-**
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	403 860,97	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-403 860,97	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-**	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	**61 093 887,89**	**-**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**9 931 114,94**	**-**

(1) Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Compte de résultat *(suite)*

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Sous-total revenus nets I = C + D	**71 025 002,83**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	20 386 388,31	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**20 386 388,31**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**1 449 875,37**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**21 836 263,68**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-286 146 464,17	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-286 146 464,17**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**7 177 782,45**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-278 968 681,72**	**-**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**-186 107 415,21**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Annexe

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Stratégie et profil de gestion

Objectif de gestion :

Le Fonds a pour objectif de chercher à suivre la performance de l'action cotée de la Société Eiffage à la hausse comme à la baisse.

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimés en EUR	**31/12/2024**	**29/12/2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**	**31.12.2020**
Actif net total	**1 428 015 871,15**	1 533 635 737,69	1 387 347 415,17	1 284 113 783,04	1 031 640 146,54

	31/12/2024	**29/12/2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**	**31.12.2020**
Part C					
QS0003124284					
Actif net	**1 428 015 871,15**	1 533 635 737,69	1 387 347 415,17	1 284 113 783,04	1 031 640 146,54
Nombre de parts	**6 695 061,6609**	6 361 233,8207	6 211 452,7883	6 172 768,4366	5 785 752,1487
Valeur liquidative unitaire	**213,294**	241,091	223,354	208,029	178,308
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	**13,86**	14,81	11,93	11,45	2,62

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
(2) Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode de comptabilisation des coupons et intérêts

Les coupons ou intérêts des dépôts et instruments financiers à revenus fixe sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

Les frais de négociation (ou de transaction) sont enregistrés dans un compte spécifique de capitaux propres ; ils sont exclus du prix de cession et du coût d'acquisition des instruments financiers et sont à la charge du compartiment.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou de remboursement de titres, soit de revenus des avoirs compris dans les compartiments sont pris en charge par l'Entreprise et les entreprises Adhérentes.

Comptabilisation des revenus

Les revenus et les plus-values nettes réalisées des avoirs compris dans le Fonds sont obligatoirement réinvestis et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

Sur la VL du 10 novembre 2017 : Suppression de la catégorie de parts D et regroupement avec les parts de catégorie C.

Méthode de valorisation des instruments financiers

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours d'ouverture.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devise de comptabilité

EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

FCPE de capitalisation et de distribution selon le choix des porteurs de parts.

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**1 533 635 737,69**	**-**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* (1)	322 860 955,89	-
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-223 815 137,85	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	61 093 887,89	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	20 386 388,31	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-286 146 464,17	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments **	503,39	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 428 015 871,15**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*
(1) Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
*** Rompu de fusion provenant de la fusion-absorption d'Eiffage Relais 2024 le 21/08/2024.*

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

Part C		
QS0003124284	**En parts**	**En montant**
Parts souscrites durant l'exercice	1 237 324,1106	322 860 955,89
Parts rachetées durant l'exercice	-903 496,2704	-223 815 137,85
Solde net des souscriptions/rachats	**333 827,8402**	**99 045 818,04**

Part C	**En montant**
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part *EUR*	Nombre de parts	Valeur liquidative en devise de la part
QS0003124284	Part C	Capitalisable	EUR	1 428 015 871,15	6 695 061,6609	213,294

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	France+/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 426 276,24	1 426 276,24	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**1 426 276,24**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**1 541,77**	-	-	-	1 541,77
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**1 541,77**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 541,77	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**1 541,77**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux (1) dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

(1) Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.
Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).
Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						**-**

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	197 853,93
Total des créances	**197 853,93**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
Total des dettes	**-**
Total des créances et dettes	**197 853,93**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème	Prise en charge Fonds/Entreprise
Frais de gestion financiers	Actif net	Un pourcentage de l'actif net avec un barème dégressif par tranche d'encours avec un minimum forfaitaire de 15 000 euros (*)	Entreprise
Frais de gestion externes à la Société de gestion (Dépositaire, valorisateur, CAC)			
Frais indirects _ Commission de souscription _ Commission de rachat _ Frais de gestion	Montant de la souscription Montant du rachat	Néant	Sans objet
	Actif net de l'OPC sous-jacent	Néant	Sans objet
Commission de mouvement - Frais de transaction	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,08% HT	Entreprise
Commission de surperformance	Néant	Néant	Sans objet

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

* Les frais de gestion et frais de gestion externes à la Société de gestion (Dépositaire, valorisateur, CAC) à la charge de l'Entreprise, sont calculés selon le barème dégressif suivant (en % de l'actif net) :

-0,05 % TTC de l'actif net entre 0 à 500 Millions d'euros

-0,035 % TTC de l'actif net entre 500 Millions d'euros à 1 Milliard d'euros

-0,00 % TTC de l'actif net supérieur à 1 Milliard d'euros

Part C

QS0003124284	31/12/2024
Frais fixes	-
Frais fixes en % actuel	-
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-
Autres frais pris en charge par l'entreprise	-

La Taxe sur les transactions financières a été prélevée à tort sur le fonds pendant la période du 14/05/2014 au 15/05/2023. Le fonds a été indemnisé de 119 748 euros, le 28/06/2024, en conséquence de cette erreur.

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	**31/12/2024**
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	**-**
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	**-**
Autres engagements hors-bilan	**-**
Total	**-**

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	**31/12/2024**
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Instruments d’entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	-	-	-
Total			**-**

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**71 025 002,83**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**71 025 002,83**	**-**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**71 025 002,83**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Part C

QS0003124284	**31/12/2024**	***29/12/2023**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	71 025 002,83	-
Total	**71 025 002,83**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**21 836 263,68**	**-**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**21 836 263,68**	**-**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**21 836 263,68**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Part C

QS0003124284	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	21 836 263,69	-
Total	**21 836 263,69**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**1 426 276 244,40**	**99,88**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 426 276 244,40**	**99,88**
Construction lourde			1 426 276 244,40	99,88
EIFFAGE	EUR	17 313 380	1 426 276 244,40	99,88
Total			**1 426 276 244,40**	**99,88**

Inventaires des IFT

(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des opérations à terme de devise

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	Classe de part couverte
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**1 426 276 244,40**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**1 739 626,75**
Autres passifs (-)	**-**
Total = actif net	**1 428 015 871,15**

Caractéristiques de l'OPC

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit
EIFFAGE ACTIONNARIAT

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après: "nous" ou "société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000110329
Site Internet de la société de gestion : www.societegeneralegestion.fr
Appelez le +33 176378100 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/10/2023

Document d'informations clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE investi en titres cotés de l'entreprise.

Objectifs : En souscrivant à EIFFAGE ACTIONNARIAT, vous investissez dans des actions cotées de votre entreprise.
L'objectif de gestion de ce FCPE est de suivre, à la hausse comme à la baisse, le cours de l'action cotée EIFFAGE.
Le FCPE est composé en permanence au minimum de 90% d'actions EIFFAGE et pour le solde en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIVG monétaires.
La valeur liquidative du FCPE évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la valorisation de l'action EIFFAGE, proportionnellement au pourcentage de l'actif investi dans ces actions.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon hebdomadaire, les opérations de rachat sont exécutées chaque vendredi selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.
Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.societegeneralegestion.fr).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.amundi-ee.com ou le cas échéant, sur le site de votre Teneur de comptes.

Dépositaire : CACEIS BANK.

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Document d'informations clés

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au règlement du FCPE EIFFAGE ACTIONNARIAT.
Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :
Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
Risque lié à la concentration des investissements : si les investissements ont lieu dans une seule valeur et que celle-ci dégage de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement de 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	280 €	120 €
	Rendement annuel moyen	-97,2%	-58,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 410€	9 660 €
	Rendement annuel moyen	-35,9%	-0,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	11 150 €	14 530 €
	Rendement annuel moyen	11,5%	7,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	15 030 €	28 000€
	Rendement annuel moyen	50,3%	22,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre janvier 2020 et aout 2023.
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2015 et décembre 2020.
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre novembre 2014 et novembre 2019.

Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Document d'informations clés

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	1 €	9 €
Incidence des coûts annuels**	0,0%	0,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,76 % avant déduction des coûts et de 7,76 % après cette déduction.

Composition des coûts

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	NA
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,05 % maximum de la valeur de votre investissement par an dont la totalité est pris en charge par l'entreprise. Il s'agit d'une estimation.	0 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du FCPE. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Société Générale Gestion au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à serviceclients.s2g@sggestion.fr

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Teneur de comptes : Amundi ESR, Regard BTP et/ou, le cas échéant, tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Loi Energie Climat (LEC)

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Reporting annuel

31/12/2024

Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.
A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Reporting annuel
31/12/2024

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet https://legroupe.amundi.com/documentation-esg.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le portefeuille ne prend pas en compte dans sa stratégie l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Reporting annuel
31/12/2024

Indicateurs extra-financiers

Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies:

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Politiques d'exclusion

Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique, imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie).
Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "*Science Based Targets*".

Champ d'application de la politique d'exclusion
Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon
Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :
(i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles ;
(ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires.
La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux")

EIFFAGE ACTIONNARIAT

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

EIFFAGE ACTIONNARIAT

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Schéma du dispositif de contrôle interne

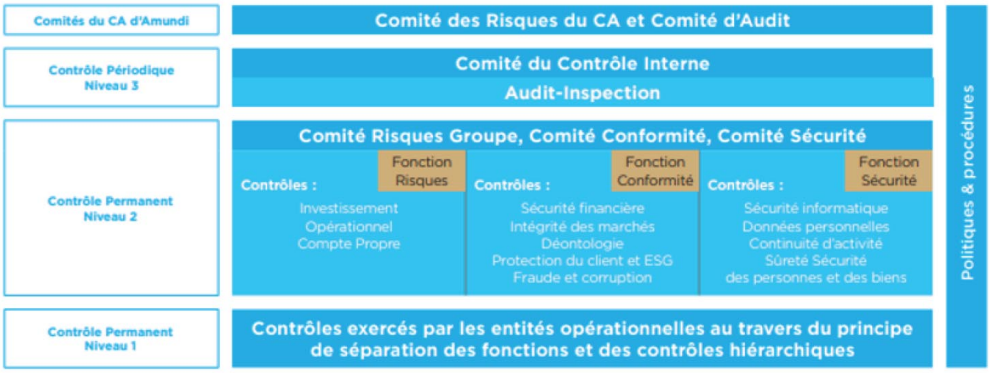

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des éventements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1ère matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2ème matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :
- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :
- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :
- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne

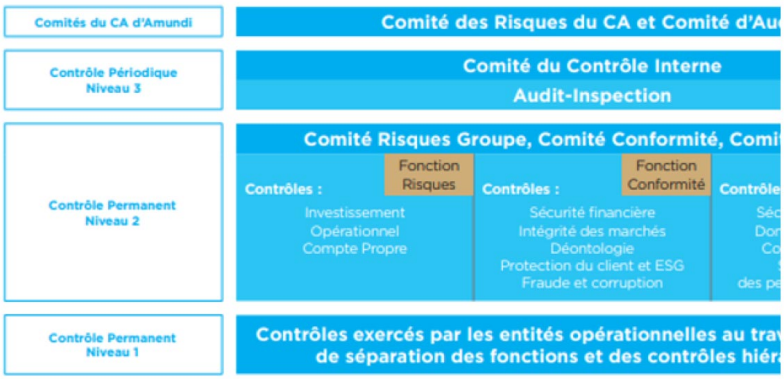

EIFFAGE ACTIONNARIAT

3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité.

La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Comptes annuels au 29/12/2023

SOCIETE GENERALE
Gestion

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Rapport annuel
Exercice clos le : 29.12.2023

FCPE de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION
Sous délégataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE
Dépositaire : SOCIETE GENERALE
Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES

Comptes annuels

BILAN Actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**1 531 261 927,78**	**1 385 136 513,00**
• INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE ET DES ENTREPRISES LIÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 531 261 927,78	1 385 136 513,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**289 881,25**	**258 520,75**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	289 881,25	258 520,75
Comptes financiers	**2 083 928,66**	**1 952 381,42**
Liquidités	2 083 928,66	1 952 381,42
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	**1 533 635 737,69**	**1 387 347 415,17**

EIFFAGE ACTIONNARIAT

BILAN Passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 439 368 798,59	1 313 214 186,05
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	37 326 356,64	27 958 731,61
• Résultat de l'exercice	56 940 582,46	46 174 497,51
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**1 533 635 737,69**	**1 387 347 415,17**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**-**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**1 533 635 737,69**	**1 387 347 415,17**

HORS-BILAN

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

EIFFAGE ACTIONNARIAT

COMPTE DE RÉSULTAT

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	41 426,89	1 732,40
• Produits sur actions et valeurs assimilées	49 595 230,80	41 635 675,30
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Crédits d'impôt	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**49 636 657,69**	**41 637 407,70**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-50 632,20	-17 230,35
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-50 632,20**	**-17 230,35**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**49 586 025,49**	**41 620 177,35**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-426 886,42	-317 876,72
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	426 886,42	317 876,72
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV + V)	**49 586 025,49**	**41 620 177,35**
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	7 354 556,97	4 554 320,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +V +/- VI - VII) :	**56 940 582,46**	**46 174 497,51**

EIFFAGE ACTIONNARIAT

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Méthode de comptabilisation des coupons et intérêts

Les coupons ou intérêts des dépôts et instruments financiers à revenus fixe sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

Les frais de négociation (ou de transaction) sont enregistrés dans un compte spécifique de capitaux propres ; ils sont exclus du prix de cession et du coût d'acquisition des instruments financiers et sont à la charge du compartiment.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou de remboursement de titres, soit de revenus des avoirs compris dans les compartiments sont pris en charge par l'Entreprise et les entreprises Adhérentes.

Comptabilisation des revenus

Les revenus et les plus-values nettes réalisées des avoirs compris dans le Fonds sont obligatoirement réinvestis et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

Sur la VL du 10 novembre 2017 : Suppression de la catégorie de parts D et regroupement avec les parts de catégorie C.

Méthode de valorisation des instruments financiers

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours d'ouverture.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de calcul des frais de gestion fixes et variables

Les frais de gestion comprennent les frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes). Ces frais regroupent principalement les commissions dues au titre de la gestion administrative, comptable et financière, ainsi que la rémunération des prestataires extérieurs.

Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré lors des facturations en décembre.

Le montant des Honoraires du Contrôleur Légal des comptes pour cet exercice est de 1 886,40 euros à la charge de l'entreprise.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème	Prise en charge Fonds/Entreprise
Frais de gestion et frais de gestion externes à la Société de gestion (Dépositaire, valorisateur, CAC)	Actif net	Un pourcentage de l'actif net avec un barème dégressif par tranche d'encours avec un minimum forfaitaire de 15 000 euros (*)	Entreprise

EIFFAGE ACTIONNARIAT

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème	Prise en charge Fonds/Entreprise
Frais indirects Commission de souscription Commission de rachat Frais de gestion	Montant de la souscription Montant du rachat	Néant	Sans objet
	Actif net de l'OPC sous-jacent	Néant	Sans objet
Commission de mouvement - Frais de transaction	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,10% HT	Entreprise
Commission de surperformance	Néant	Néant	Sans objet

* Les frais de gestion et frais de gestion externes à la Société de gestion (Dépositaire, valorisateur, CAC) à la charge de l'Entreprise, sont calculés selon le barème dégressif suivant (en % de l'actif net) :

- 0,05 % TTC de l'actif net entre 0 à 500 Millions d'euros
- 0,035 % TTC de l'actif net entre 500 Millions d'euros à 1 Milliard d'euros
- 0,00 % TTC de l'actif net supérieur à 1 Milliard d'euros

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'opcvm est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application :

- Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

- Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

FCPE de capitalisation et de distribution selon le choix des porteurs de parts.

2 Évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**1 387 347 415,17**	**1 284 113 783,04**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	282 525 662,21	230 100 955,92
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-232 977 413,55	-219 292 367,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 301 847,24	27 506 144,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	11 852 201,13	23 298 721,30
- Différence d'estimation exercice N	*225 123 570,43*	*213 271 369,30*
- Différence d'estimation exercice N-1	*213 271 369,30*	*189 972 648,00*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	49 586 025,49	41 620 177,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**1 533 635 737,69**	**1 387 347 415,17**

La ventilation des souscriptions par domaine et des rachats par nature enregistrés chez les teneurs de compte est présentée en annexe 3.13.

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées" par société et par nature

Par Société	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
EIFFAGE	1 531 261 927,78	-
Société 2	-	-
Société 3	-	-
Autres Sociétés	-	-

Par nature d'instrument	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Actions	1 531 261 927,78	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.4. Ventilation du poste “Opérations de cession sur instruments financiers” par nature d’instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.5. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l’entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 083 928,66
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois -1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 083 928,66	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**289 881,25**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Débiteurs et créditeurs divers	289 881,25
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**-**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part C / 990000110329	1 103 403,2578	282 525 662,21	953 622,2254	232 977 413,55
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
Part C / 990000110329		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
Part C / 990000110329		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
Part C / 990000110329		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion restant à la charge de l'Opc (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
Part C / 990000110329	-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
Part C / 990000110329	-

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

EIFFAGE ACTIONNARIAT

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	56 940 582,46	46 174 497,51
Total	**56 940 582,46**	**46 174 497,51**

Part C / 990000110329	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	56 940 582,46	46 174 497,51
Total	**56 940 582,46**	**46 174 497,51**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

EIFFAGE ACTIONNARIAT

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	37 326 356,64	27 958 731,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**37 326 356,64**	**27 958 731,61**

Part C / 990000110329	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	37 326 356,64	27 958 731,61
Total	**37 326 356,64**	**27 958 731,61**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCPE au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	**29.12.2023**	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	**1 533 635 737,69**	1 387 347 415,17	1 284 113 783,04	1 031 640 146,54	1 228 649 974,02

Part C / 990000110329	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	**6 361 233,8207**	6 211 452,7883	6 172 768,4366	5 785 752,1487	5 333 169,4004
Valeur liquidative	**241,091**	223,354	208,029	178,308	230,379
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**14,81**	11,93	11,45	2,62	14,91

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

3.13. Détail des souscriptions/rachats fourni par les teneurs de comptes

Non audité par les Commissaires aux Comptes.

Réserve spéciale de participation	-
Versements volontaires des salariés	346 689,93
Intéressement	-
Abondements de l'entreprise	-
Intérêts de retard versés par l'entreprise	-
Droits d'entrée	-
Droits d'entrée rétrocédés	-
Droits d'entrée acquis	-
Transferts entrants	282 178 972,28
Rachats	232 977 413,55
Transferts sortants	-

EIFFAGE ACTIONNARIAT

4 Inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	15 789 461,00	1 531 261 927,78	EUR	99,85
Total Action				***1 531 261 927,78***		***99,85***
Total Valeurs mobilieres				***1 531 261 927,78***		***99,85***
Liquidites						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	289 881,25	289 881,25	EUR	0,02
Total AUTRES				***289 881,25***		***0,02***
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR CAE	PROPRE	2 083 928,66	2 083 928,66	EUR	0,14
Total BANQUE OU ATTENTE				***2 083 928,66***		***0,14***
Total Liquidites				***2 373 809,91***		***0,15***
Total EIFFAGE ACTIONNARIAT				**1 533 635 737,69**		**100,00**

SOCIETE GENERALE
Gestion

Société Générale Gestion

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris